

Exposé des qualifications

Le présent exposé est joint à la note verbale 070/2015 du Royaume-Uni. Le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a l'honneur de présenter la candidature du juge Adrian Fulford à un poste de membre de la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge de la Cour pénale internationale.

Lord Fulford satisfait pleinement aux critères énoncés dans le mandat de la Commission consultative pour l'examen des candidatures, tel qu'adopté par l'Assemblée des États Parties par la résolution ICC-ASP/10/Res. 5. Il jouit de la plus haute considération morale ainsi que de compétences et d'une expérience reconnues en droit pénal et international.

Le juge Fulford dispose de compétences avérées en procédure et en droit pénal et il a de l'expérience en tant qu'avocat et en tant que juge. Il a des compétences dans les domaines pertinents du droit international, en particulier en droit relatif aux droits de l'Homme, ainsi qu'une expérience étendue de l'éthique juridique professionnelle. L'expertise juridique du juge Fulford couvre de multiples domaines pertinents, tels que les violences à l'encontre des femmes et des enfants, les actes de violence graves tels que le meurtre et le terrorisme ; le juge a également une expérience pratique étendue des questions liées aux éléments de preuve dans les affaires pénales et au traitement d'informations sensibles – comprenant notamment la protection des sources et des victimes. Le juge Fulford, qui a été l'éditeur d'importantes publications juridiques, a en outre beaucoup publié.

Lord Fulford a pratiqué le droit pénal tout au long de sa carrière au Barreau. Il a été juge de la Haute Cour d'Angleterre et du Pays de Galles depuis le 22 novembre 2002 et jusqu'en mai 2013, avant de devenir juge de la Cour d'appel d'Angleterre et du Pays de Galles le 10 mai 2013.

Le juge Fulford a exercé les fonctions de juge à la Cour pénale internationale de 2003 à 2012 ; il a été juge président du premier procès de la Cour – et par là du premier jugement portant sur des réparations. Il a en outre été juge président de la Chambre de première instance I de 2007 à 2012, et président de la Section de première instance de 2008 à 2012.

Lord Fulford, actuellement juge président adjoint, sera bientôt juge président (*Senior Presiding Judge*) d'Angleterre et du Pays de Galles pour un mandat de deux ans. Ces deux postes consistent notamment à évaluer les capacités judiciaires de tous les juges du Royaume-Uni. Le juge Fulford sera principalement chargé de la nomination de juges aux postes élevés : le juge résidant de chaque Cour de la Couronne, les juges présidents de chacun des circuits (circonscriptions judiciaires) et l'affectation de tout juge du pays à une Cour dans laquelle il siègera. Lord Fulford devra également déterminer quels juges se chargeront de procès concernant des meurtres et des tentatives de meurtre. Les postes qu'a occupés le juge Fulford démontrent son expérience et ses capacités avérées dans l'évaluation des qualités de candidats aux postes judiciaires les plus élevés. Dans ce même ordre d'idées, le juge Fulford a été partie, au nom de la commission des affectations judiciaires, à la procédure de sélection des juges des affaires pénales en Angleterre et au Pays de Galles, ce qui l'a conduit à préparer pendant des années des questions à poser sous forme orale ou écrite aux candidats.